

Pierre GENEVIER
18 Rue des Canadiens, App. 227
86000 Poitiers

Tel. : 09 80 73 50 18 ; Mob. : 07 82 85 41 63 ; Courriel : pierre.genevier@laposte.net.

M. Volkan Bozkir, Président de l'AGNU, et Mmes/MM. les Représentants Permanents de pays membres de l'ONU
M. Sven Jürgenson, Président du Conseil de sécurité (CS), et Mmes/MM. les Représentants de pays membres du CS
M. Rik Daems, Président de l'Assemblée Parlementaire (COE) et Mmes/MM. les Membres de l'Assemblée
M. Vladimir Poutine, M. Sergey Lavrov
M. Boris Johnson, M. Dominic Raab
Mme Kaja Kallas, Mme Eva-Maria Liimets
M. Micheal Martin, M. Simon Coveney
Mme Erna Solberg, Mme Ine Eriksen Soreide
M. Joe Biden, M. Antony Blinken
M. Xi Jinping, M. Wang Yi
Mmes/MM. les Dirigeants de pays membres de la CPI
M. Antonio Guterres

Poitiers, le 21 juin 2021

Objet: Les conséquences de la nomination de M. Bernardo Mariano au poste de CITO le 1-6-21 ([PJ no 3](#)) sur le contenu de ma lettre du 23-5-21([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#)) et quelques remarques liées à la lettre du 23-5-21. [PDF : <http://www.pierregenevieu.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-2-FR-21-6-21.pdf>; V-EN à : <http://www.pierregenevieu.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-2-EN-21-6-21.pdf>].

Chers M. Volkan Bozkir, et Mmes/MM. les Représentants Permanents de pays membres de l'ONU,
Chers M. Sven Jürgenson, et Mmes/MM. les Représentants de pays membres du CS,
Chers M. Rik Daems, et Mmes/MM. les Membres de l'Assemblée Parlementaire,
Chers M. Vladimir Poutine et M. Sergey Lavrov,
Chers M. Boris Johnson et M. Dominic Raab,
Chers Mme Kaja Kallas et Mme Eva-Maria Liimets,
Chers M. Micheal Martin et M. Simon Coveney,
Chers Mme Erna Solberg et Mme Ine Eriksen Soreide,
Chers M. Joe Biden et M. Antony Blinken,
Chers M. Xi Jinping et M. Wang Yi,
Chers Mesdames et Messieurs les Dirigeants de pays membres de la CPI,
Cher M. Antonio Guterres,

1. Suite à la nomination de M. Bernardo Mariano au poste de Chief Information Technology Officer (CITO) le 1-6-21 ([PJ no 3](#)), je me permets de vous écrire cette lettre courte (1) pour parler brièvement des conséquences de cette nomination sur le contenu de la lettre du 23-5-21 ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#)), (2) pour aborder le problème du (possible) financement (a) des projets (ou propositions) que je vous ai décrits (es) et (b) de mon travail sur ces projets, (3) pour faire quelques remarques supplémentaires sur les différents sujets abordés dans la lettre du 23-5-21, (4) pour renouveler mon offre de service pour faire le travail que j'ai proposé de faire, et (5) bien sûr aussi pour féliciter M. Guterres pour le renouvellement de son mandat et M. Mariano pour sa promotion.

A L'offre de service que je vous ai présentée reste pertinente.

2. D'abord et bien sûr, la nomination de M. Mariano au poste de CITO ne change pas le bien-fondé (1) des différentes propositions que j'ai présentées dans la lettre du 23-5-21 [comme la proposition d'améliorer les

systèmes d’AJ dans le monde], et (2) de mes accusations (a) contre la loi sur l’AJ et (b) de crime contre l’humanité liées à la malhonnêteté de la loi sur l’AJ en France ; elle ne représente pas, je pense, un possible jugement négatif sur mes propositions de la part des pays membres de l’ONU ou même du secrétariat de l’ONU ; et elle ne change pas le fait que je pourrais toujours faire le travail que j’ai proposé de faire dans la lettre (en plus des responsabilités attribuées au poste de CITO, [PJ no 4, no 82](#), EN [PJ no 4.2, no 82](#)) en ayant une autre position au sein des Nations Unis. Comme la lettre du 23-5-21 l’explique, le travail que je vous ai proposé de faire dépasse légèrement les limites des responsabilités décrites pour le poste de CITO puisque la description du poste stipule en 1ère ligne ‘*with focus on digitalisation of the UN secretariat, responsibilities include:*’ puis ‘*driven by business priorities and harnessing the full potential of digitalization of the United Nations business operations, lead the formulation and implementation of the United Nations ICT Strategy, covering both managerial and substantive delivery on mandates and strategies;*’ ; et, par exemple, la proposition de développer 2 applications (Internet) globales pour implémenter le nouveau système d’AJ dans tous les pays fait plus partie d’une ‘*World ICT strategy*’ que de la ‘*UN ICT strategy*’ car cette proposition ne va pas aider – directement- à améliorer le fonctionnement du secrétariat de l’ONU, elle servira d’abord à aider les pays à résoudre un de leurs problèmes particuliers [le manque d’efficacité et le coût élevé de leur système d’AJ (pour les pays qui en ont un) ou tout simplement l’absence de système d’AJ dans les domaines autres que pénal (pour les pays qui n’en ont pas)], et, bien sûr, c’est la même chose pour la proposition de faire une étude détaillée pour la création d’une nouvelle IO dédiée à la gouvernance de l’Internet (...) et de rédiger des spécifications pour un nouveau système de tarification pour les sites Internet. Le type de travail fait pour réaliser ces 2 propositions est similaire au travail fait par l’OICT, ce travail aiderait le secrétariat à remplir sa mission auprès des états membres, et il est lié d’une certaine manière à la UN Data Stratégie [puisque ces projets peuvent être qualifiés de ‘*data action*’, même si, intellectuellement, ils relèvent peut-être plus d’une ‘*World Data Strategy*’ que d’une ‘*UN Data Strategy*’], mais il ne s’insère pas dans les fonctions actuelles de l’OICT telles qu’elles sont décrites, il semble.

3. L’équipe qui fera ce travail pourrait dépendre de l’Executive Office (EOSG) de M. Guterres avant, éventuellement, de rejoindre le nouveau Département que vous pourriez choisir de créer et qui superviserait, entre autres possibles fonctions, (1) les fonctions de *l’office of information and communications technology* [qui dépend actuellement du Department of management strategy (...) et du Department of operational support]; (2) les nouvelles fonctions liées à l’analyse et au développement des applications informatiques (Internet) globales pour résoudre certains problèmes spécifiques et communs à tous les pays comme celles que j’ai proposé de développer pour implémenter le nouveau système d’AJ dans le monde, et (3) (peut-être aussi) les fonctions de l’équipe qui a développé et qui met en place **la Data Stratégie** de l’ONU [qui dépend actuellement de l’Executive Office de M. Guterres, selon le document sur la Data stratégie], mais, à ce jour, la fonction de la personne qui ferait le travail que je propose de faire - et les fonctions des membres de l’équipe qui l’aideraient dans sa tache - sont à créer, il semble (si vous choisissez de réaliser les projets que je vous ai présentés, bien sûr). Le développement d’applications du genre de celles que je propose de développer pour améliorer les systèmes d’AJ dans le monde, présente des difficultés techniques et organisationnelles particulières [liées au grand nombre d’organisations et de pays concernés, aux volumes de données importants, aux problèmes de langue, à la codification et classification

internationale ...], donc même si l'ONU est habituée à résoudre quelques uns de ces types de problèmes en général, ce sera une tâche difficile qui mobilisera des experts dans plusieurs domaines différents travaillant à temps complet sur le projet. Aussi, comme le mentionnait la lettre du 23-11-20 ([PJ no 1](#)), si vous décidez de lancer le projet pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde (entre autres), il sera important d'étudier la meilleur façon de s'organiser pour développer et maintenir ce genre de systèmes globaux ; et si, en plus, vous décidez de créer une nouvelle IO dédiée à la gouvernance de l'Internet, il sera important de décider comment on répartit le travail entre le secrétariat de l'ONU, cette nouvelle Internet IO, et les intervenants extérieurs (...) pour réaliser toutes les taches liées au développement, à l'implémentation, et au bon fonctionnement de ces systèmes globaux. Je maintiens donc mon offre de service pour aider l'ONU à réaliser les projets que j'ai présentés et pour réfléchir à la meilleure façon de s'organiser (et de répartir le travail entre le Secrétariat de l'ONU, la nouvelle Internet IO, ...), dans le cas où vous choisiriez de lancer ces différents projets.

4. Je comprends que les propositions que je vous présente, représentent un changement important pour l'ONU et ses pays membres, **mais** (1) c'est aussi un changement capital qui aura des effets positifs considérables dans les 3 principaux domaines d'action de l'ONU [maintien de la paix et de la sécurité internationale, droits de l'homme, et développement (SDG)], (2) les sujets que j'aborde sont bien connus des pays membres et de l'ONU depuis de nombreuses années et bien documentés, et (3) c'est le moment de parler - et de lancer la réalisation – de ce genre de propositions. L'objectif de la procédure de sélection du secrétaire général n'est pas juste (a) de choisir le meilleur candidat possible pour le poste (surtout quand les pays membres ne présentent qu'un seul candidat), l'objectif est aussi (b) de discuter des énoncés de vision des - ou ici de l'énoncé de vision du – candidat (s) et des solutions qui peuvent être utilisées pour résoudre les problèmes que l'ONU et ses pays membres doivent résoudre, et implicitement (c) de définir la stratégie du secrétariat pour les 5-10 années à venir, donc le moment était propice pour défendre les projets que je vous ai présentés ; et j'avais la responsabilité et le devoir (1) de vous informer des possibilités que vous avez pour aider vos pays d'origine à atteindre leurs objectifs 2030 et le secrétariat à résoudre les problèmes qu'il doit résoudre (et dont M. Guterres n'avait pas parlé dans son énoncé de vision) ; et, bien sûr aussi, (2) d'apporter au Conseil de sécurité les éléments nouveaux que j'avais obtenus pour l'aider à évaluer la situation liée à mes accusations de crime contre l'humanité. Je comprends aussi que je n'ai pas de mandat pour '*attirer l'attention du Conseil de sécurité sur une affaire qui pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationale*' (le UNSG a ce mandat) ; et que je ne suis pas non plus le représentant d'un pays membres de l'ONU qui peut faire des propositions à l'ONU, mais (a) je travaille depuis de nombreuses années sur ces sujets, (b) mes motivations sont légitimes, (c) mes accusations contre la loi sur l'AJ en France, de crime contre l'humanité et contre les juridictions (...) qui ont triché et menti pour les ignorer sont graves et supportées par de nombreuses preuves et évidences, et concernent des milliards de personnes (comme l'explique ma lettre du 23-5-21), et (d) j'ai acquis l'expérience et les connaissances nécessaires pour faire les propositions que je fais et pour porter les accusations que je porte, donc *vous* (y compris M. Guterres) avez la responsabilité et le devoir d'agir sur ces différents sujets et la possibilité de - et *les outils* pour - le faire, il semble.

B Mes motivations, mon expérience, et mes compétences pour réaliser les projets décrits.

5. Comme la lettre du 23-5-21 ([PJ no 4, no 33-36](#), EN [PJ no 4.2, no 33-36](#)) l'explique, j'ai présenté en 1997, avec plusieurs partenaires des régions Europe et Europe de l'est, une proposition de projet pour améliorer le transfert et l'intégration des données statistiques utilisées par les organisations internationales, donc je suis depuis longtemps déjà intéressé par le travail fait par le Secrétariat de l'ONU et les IOS, mais ma situation est (très) spéciale puisque je suis très pauvre et sans emploi (rémunérateur) depuis de nombreuses années (aussi), et, même si je vous ai parlé des nombreuses injustices dont j'ai été victime en France et aux USA depuis 1993 et qui expliquent en partie ma situation, il est aussi utile (a) de vous décrire le processus intellectuel qui m'a amené à faire les propositions que j'ai faites, et (b) d'expliquer comment j'ai acquis les compétences nécessaires pour les faire et les réaliser. En 1993, après mon licenciement de l'Essonne et les menaces que j'ai reçues ([PJ no 0, no 21-39](#), EN [PJ no 0.2, no 21-39](#)), l'agence pour l'emploi recommandait aux demandeurs d'emploi d'élaborer **un projet professionnel** qui devait les guider dans leurs recherches d'emploi jusqu'à la fin de leur carrière [pour moi, pendant 32 ans environ, et, entre autres, leur permettre de trouver des solutions aux problèmes d'employeurs potentiels pour les convaincre de les engager] ; et ce travail intellectuel m'a amené à lire, entre autres, les rapports annuels de nombreuses entreprises, administrations et organisations internationales dont celui de l'ONU qui, en 1992, mentionnait que l'ONU avait des difficultés à intégrer toutes les données statistiques qu'elle collectait de ses pays membres, et j'ai décidé de travailler sur ce problème complexe qui avait de bonnes chances de m'occuper jusqu'à la fin de ma carrière. Ce projet professionnel m'a amené (a) à faire de la recherche sur - et (b) à contacter - pas seulement les organisations internationales, mais aussi des associations, administrations, et entreprises concernées par - et des experts dans - ce domaine d'activité (intégration de données, ...), (c) à obtenir un emploi le 1-9-94 chez Reuters à Munich, puis chez DowJones Telerate à Paris le 1-9-96, et (d) à obtenir les compétences et l'expérience nécessaires pour présenter la proposition au programme européen Inco-Copernicus ([PJ no 49.1 de PJ 4](#)) dont j'ai parlé dans la lettre du 23-5-21.

6. En plus des nombreux commentaires positifs sur le projet ([PJ no 49.2 de PJ 4](#), [PJ no 49.3](#)), j'ai reçu deux commentaires négatifs [1 du programme Infodev de la Banque Mondiale qui a refusé d'aider à financer le projet parce qu'il pensait que le projet n'aiderait pas les pays pauvres ([PJ no 5](#)), ce qui était faux, je pense, surtout à long terme (et même à court terme) ; et 1 de 2 experts qui disaient que l'OMS et l'ONU étaient déjà engagés dans un projet *similaire*, mais ni l'OMS ni l'ONU ne pouvaient être engagées dans **le même** projet que je proposais comme les autres IOs l'ont confirmé, car l'argument principal (et l'élément clé) de notre projet était de créer une classification et une codification des statistiques **uniques** (et communes) à toutes les IOs pour pouvoir, entre autres, développer des applications informatiques en commun que toutes les IOs (et les pays) pourraient utiliser], mais ces 2 commentaires négatifs n'étaient pas des arguments suffisamment valables ou corrects pour que j'abandonne mon effort et le projet professionnel que j'avais dessiné [je savais que le projet était important pour (et utile à) l'ONU et tous ses pays membres (la lettre du 23-5-21 a confirmé cela, je pense)]. Par contre, en raison des graves injustices dont j'ai été victime et du comportement malhonnête des politiciens en France, j'avais besoin – pour réaliser le projet – de résoudre d'autres problèmes graves qui empêchaient sa réalisation, y compris (a) le problème de la malhonnêteté de l'aide juridictionnelle et de la justice (et des politiciens qui avaient

triché pour m'empêcher d'obtenir justice et qui avait refusé de financer le projet pour de mauvaises raisons) en France, et (b) le fait qu'aucune organisation internationale n'avait eu le courage de me donner un travail et de se porter candidat pour être le chef de projet de cette proposition, donc mon projet professionnel s'est agrandi si on peut dire, pour inclure une composante *droits de l'homme* liée à la violation systématique des droits fondamentaux des pauvres qui se présentent devant la justice en France (en raison de l'AJ, entre autres), et une composante *gouvernance de l'Internet* car aucune IO ne sentait d'attaque pour un tel projet.

7. Et à partir de 1998, j'ai donc fait principalement un travail juridique puisque j'ai défendu mon cas en France, à la CEDH, devant la justice Suisse, puis belge, puis aux USA de 2002 à 2011, et enfin à nouveau en France de 2011 à ce jour, à la CEDH et à la CPI comme vous le savez ; et j'ai aussi suivi le travail de l'ONU attentivement [y compris le travail du WGIG en 2005, et plus généralement les débats sur la gouvernance de l'Internet à l'ONU et au Congrès américain,] ; et j'ai défendu mes propositions liées à la gouvernance de l'Internet, puis sur l'AJ, lors du processus de sélection du UNSG en 2006 et 2016. Ce travail juridique m'a forcé à utiliser (ou à essayer d'utiliser) l'AJ dans 4 pays différents (et à faire beaucoup de recherche sur ce sujet de l'AJ, notamment à lire les différents rapports parlementaires dont je parle dans mes lettres) ; et j'ai aussi présenté des plaintes et requêtes devant les juridictions (y compris les plus hautes juridictions) de ces 4 pays ; j'ai donc acquis une bonne connaissance générale du fonctionnement des systèmes d'AJ et de justice (des procédures ...) dans ces pays et l'expérience nécessaires pour faire les propositions liées à l'AJ (...) que j'ai faites. Ensuite, suivre les débats sur la gouvernance de l'Internet m'a permis d'analyser certains des arguments oraux (...) qui ont été présentés et qui n'affectent pas le bien fondé des propositions que je vous présente (au contraire beaucoup de ces arguments les supportent plutôt indirectement). Et enfin (avant 1998), j'ai aussi organisé le - et participé au - développement d'applications informatiques (y compris dans des environnements internationaux, et des applications réseaux), donc j'ai acquis l'expérience [y compris dans le domaine du développement des applications informatiques et réseaux (...)] et les connaissances nécessaires pour imaginer et faire les différentes propositions que je vous présente dans les différents domaines, et pour diriger la réalisation de ces propositions ; même si le gouvernement français et son administration (agence pour l'emploi,) ne donnent pas beaucoup de valeur à cette expérience et refusent de l'évaluer honnêtement.

8. **En Allemagne**, si vous recevez le revenu minimum, peu importe si vous avez un doctorat en économie ou en physique nucléaire, et 15 ans d'expérience dans un de ces 2 domaines particuliers, si vous refusez 3 fois un emploi le moins payé et le plus effrayant possible comme gardien de nuit devant un cimetière, vous perdez votre droit au revenu minimum (! voir l'étude d'impact de la loi Pénicaud du 26-4-18 [PJ no 6, p. 298-299](#)), mais **en France**, c'est différent (la loi est différente), ce sont votre projet professionnel et vos qualifications et expériences qui déterminent le type d'emplois que l'on peut vous imposer sous la menace de perdre le revenu minimum, donc la pertinence du projet professionnel et les compétences et expériences sont – en théorie – importantes aux yeux de l'administration (et de l'État), et j'ai d'ailleurs écrit en 2018 au directeur général de l'agence pour l'emploi ([R2 PJ 27.1](#)) pour lui demander, entre autres, d'évaluer la pertinence de mon projet professionnel [c'est à dire d'évaluer mes critiques contre l'AJ, le bien fondé de mes propositions (sur l'AJ, la gouvernance de l'Internet...)], mais il a prétendu qu'il ne comprenait pas l'objet de ma lettre, et n'a pas répondu

honnêtement, je pense ([R2 PJ 27.2](#)). Mes critiques contre la loi sur l’AJ et les propositions complexes que je fais (qui déterminent le bien fondé de mon projet professionnel) ne peuvent être évaluées que par des personnes ayant un haut-niveau d’expertise dans les différents domaines concernés, c’est pourquoi le Directeur de Pôle Emploi (avec l’aide du gouvernement et des administrations concernées ...) aurait dû répondre précisément à mon courrier et m’aider à confirmer la validité de mon projet professionnel, mais il et le gouvernement ne l’ont jamais fait. Donc en plus de me faire voler (et d’être harcelé moralement) par la justice qui rend des décisions remplies de mensonges ou d’arguments absurdes et me force à faire un travail énorme pour les contredire [avec le consentement du Président de la république et des présidents du sénat et de l’assemblée pour la QPC sur l’AJ, PJ no 0, no 12, EN PJ no 0.2, no 12], la France (Pôle Emploi, le gouvernement, ...) (a) refuse aussi d’évaluer honnêtement mes critiques contre l’AJ et mes propositions (...) pour déterminer si mon projet professionnel est pertinent [si je ne fais pas fausse route, si je ne critique pas une loi qui ne le mérite pas, ou défend une proposition qui n’est pas pertinente, par exemple,], (b) m’empêche de travailler, et (c) me vole le travail intellectuel que j’ai fait pour présenter ces propositions [avec le soutien implicite du OHCHR et du COE qui ont refusé (1) d’aborder publiquement la malhonnêteté de l’AJ en France et les injustices dont j’ai été et suis victime pour la dénoncer, et (2) de m’accorder le statut *de défenseurs des droits de l’homme* pour le travail que je fais sur le sujet de l’AJ], alors que je travaille sur des projets qui sont dans l’intérêt de tous les pays, y compris la France.

C Le (possible) financement des propositions que je défends et de mon travail sur ces projets.

9. Ces différentes remarques m’amènent à vous parler brièvement des possibilités de financement des propositions que je défends, y compris de mon travail éventuel pour l’ONU sur ces projets. D’abord, comme les entreprises ont eu la possibilité d’utiliser - et de générer des revenus et profits grâce à - l’Internet sans jamais réellement payer de taxes appropriées pour l’utilisation de cet outil fantastique, on pourrait envisager d’imposer une taxe Internet **rétroactive** sur une période de 10 ans pour les plus grandes entreprises et les plus grands utilisateurs (privés) d’Internet (si ou quand ce n’est pas inconstitutionnel) ; cette taxe rétroactive sur 10 ans ne représenterait pas beaucoup pour une grande entreprise, bien sûr, et donc pas beaucoup pour financer les 3 premières années des projets dont je vous ai parlé, mais si on imagine que entre 50 000 et 100 000 entreprises dans le monde pourraient être assujetties à cette taxe rétroactive, la somme que l’on obtiendrait, devrait être suffisante. Et, pour obtenir de l’argent tout de suite, on pourrait offrir aux entreprises qui accepteraient de régler cette taxe rétroactive de 10 ans sans attendre qu’une loi (ou des lois) soit (soient) votée (s) un peu partout pour imposer la taxe, une remise de 10 % sur cette taxe dans le cas où (a) le projet de création d’une nouvelle IO dédiée à l’Internet et (b) la mise en place d’un nouveau système de tarification pour les sites Internet, étaient confirmés. Et si la création de cette Internet IO n’était pas confirmée (après l’étude détaillée que je propose de faire), la somme versée par avance pourrait être déduite du bénéfice net imposable de l’entreprise (ou autres), et éventuellement légèrement diminuer l’impôt à payer. Certaines grandes entreprises [en particulier les entreprises du domaine de l’Internet ou les grandes banques, entre autres,] seraient peut être contentes de supporter un tel effort qui devrait leur apporter de nombreux avantages non négligeables. S’il n’est pas possible d’imposer cette

taxe rétroactive, on pourra toujours demander une taxe Internet plus élevée durant les 5 premières années après la création de la nouvelle IO et la mise en place du nouveau système de tarification des sites Internet.

D Conclusion.

10. En résumé, la nomination de M. Mariano au poste de CITO n'affecte pas le bien-fondé (1) des propositions que j'ai présentées dans la lettre du 23-5-21, et (2) de mes accusations (a) contre la loi sur l'AJ et (b) de crime contre l'humanité liées à la malhonnêteté de la loi sur l'AJ en France ; et, bien sûr, je pourrais faire le travail que j'ai proposé de faire [et qui dépassait légèrement les limites des responsabilités attribuées au poste de CITO, no 2-4] en ayant une autre position au sein de l'ONU (par exemple au sein de l'EOSG, ...), donc je renouvelle mon offre de service pour diriger les projets que j'ai présentés, et pour aider l'ONU et les pays membres à réfléchir sur la meilleur organisation possible pour développer le genre d'applications (Internet) globales que je propose de développer et pour assurer leur bon fonctionnement [au sein du secrétariat (possible nouveau département), la répartition des taches entre le secrétariat, la possible nouvelle IO, et les intervenants extérieurs... (si vous choisissez de réaliser les projets que je vous ai présentés, bien sûr)]. Les informations supplémentaires apportées plus haut décrivent les motivations pour – et le processus intellectuel qui m'a amené à - travailler sur les problèmes dont je parle, et montrent que mes motivations sont légitimes et que j'ai acquis l'expérience et les connaissances nécessaires pour imaginer et faire les propositions que j'ai faites et le travail que je propose de faire sur ces propositions. Le problème du financement des projets que j'ai décrits et de mon travail sur ces projets, est un aspect important que l'on ne peut pas ignorer, bien sûr, donc je me suis permis de vous donner des pistes que l'on peut envisager, notamment la possibilité de mettre en place une taxe Internet **rétroactive** sur une période de 10 ans qui pourrait s'appliquer aux plus grandes entreprises et aux entreprises qui utilisent le plus l'Internet et qui retireront donc de nombreux avantages de la création d'une nouvelle IO dédié à la gouvernance de l'Internet. Et bien sûr, je félicite M. Guterres pour le renouvellement de son mandat et M. Mariano pour sa promotion.

11. En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à cette lettre, je vous prie d'agrérer,
Chers Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pierre Genevier

PS. : Si vous avez des difficultés à accéder aux pièces jointes à travers les liens Internet, dites le moi, et je vous enverrai les versions PDF des documents par courriel. Je vous transmets en parallèle la traduction anglaise de la lettre du 23-5-21 ([PJ no 4.2](#)) comme j'avais prévu de le faire, et la traduction anglaise de cette lettre (<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-2-EN-21-6-21.pdf>).

Pièces jointes.

- PJ no 0 : Lettre du 10-2-21 à la CPI, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/plainte-art-15-CPI-FR-10-2-21.pdf>],
EN (0.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/plainte-art-15-CPI-EN-10-2-21.pdf>].
- PJ no 1 : Lettre du 23-11-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-CPI-UNSC-COE-reqno3-5-FR-23-11-20.pdf>],
EN (1.2) [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-CPI-UNSC-COE-reqno3-5-FR-23-11-20.pdf>].
- PJ no 2 : Lettre du 10-7-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-pace-UNSC-EU-reqno2-FR-10-7-20.pdf>],
EN (2.2) [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-pace-UNSC-EU-reqno2-FR-10-7-20.pdf>].
- PJ no 3 : Nomination de M. Mariano du 1-6-21, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/CITO-nomination-2-6-21.pdf>].
- PJ no 4 : Lettre du 23-5-21, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-FR-23-5-21.pdf>],
EN (4.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-EN-23-5-21.pdf>].
- PJ no 5 : Lettre du programme Infodev de la Banque mondiale 98 , [<http://www.pierregenevier.eu/pdf/letinfodev8-3-98.pdf>].
- PJ no 6 : Étude impact loi Pénicaud 26-4-18 ; [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Etu-impact-loi-penicaud-26-4-18.pdf>].